

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 4 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 21/11/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – CHARLENE CAZAU – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – ~~MAGALI CAMINADE~~ – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ~~ORLANE LIRIA~~ – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : MME CAMINADE - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME LIRIA – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A MME ANZELIN

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A MME CAZAU

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

**Tarifs de location
des salles
municipales**

Monsieur Dulin présente au Conseil les propositions de revalorisation des tarifs de location des salles municipales :

Salle des fêtes :

BENEFICIAIRES	TARIFS	CAUTION
➤ Etablissements scolaires Colayracais.	GRATUIT	-
➤ Associations dont le siège social est domicilié à Colayrac-Saint Cirq et dont l'objet revêt un intérêt local.	GRATUIT	200 € (**)
➤ Particuliers et autres associations domiciliés sur la commune.	500 €	800 € (*) + 200 € (**)
➤ Particuliers domiciliés hors commune et associations hors commune.	1 000 €	800 € (*) + 200 € (**)

(*) : Un chèque de caution de 800 euros pour garantir d'éventuelles dégradations sur le mobilier ou le bâtiment,
(**) : + un chèque de caution de 200 euros pour garantir la restitution des locaux en bon état de propreté (étant entendu que le ménage de la salle est à la charge des utilisateurs et n'est pas compris dans le prix de la location).

Clubs Houses des Clubs de Rugby et de Football

BENEFICIAIRES	TARIFS	CAUTION
➤ Associations dont le siège social est domicilié à Colayrac-Saint Cirq et dont l'objet revêt un intérêt local.	GRATUIT	200 € (**)
➤ Particuliers et autres associations	250 €	+ 200 € (*)

(*) : + un chèque de caution de 200 euros pour garantir la restitution des locaux en bon état de propreté (étant entendu que le ménage de la salle est à la charge des utilisateurs et n'est pas compris dans le prix de la location).

Foyer Saint Agne

BENEFICIAIRES	TARIFS	CAUTION
➤ Associations dont le siège social est domicilié à Colayrac-Saint Cirq et dont l'objet revêt un intérêt local.	GRATUIT	200 € (**)
➤ Particuliers et autres associations	150 €	+ 200 € (*)

(*) : + un chèque de caution de 200 euros pour garantir la restitution des locaux en bon état de propreté (étant entendu que le ménage de la salle est à la charge des utilisateurs et n'est pas compris dans le prix de la location).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

Pour extrait conforme,

En mairie, le 4 décembre 2023

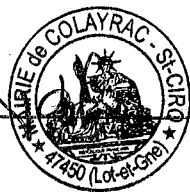
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance

Jérémy BANOS



AR Prefecture

047-214700692-20231204-D2023120412-DE
Reçu le 06/12/2023